

Le Président

AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES- LOURDES- PYRENEES

Projets de modifications simplifiées n°5 et n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bordères-sur-l'Echez

Conformément aux dispositions des articles L.153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme, et en application des arrêtés n°ARR2025-001 à n° ARR2025-002 en date du 22 janvier 2025 pris par Monsieur le Président de la CATLP, **il sera procédé à deux mises à disposition du public relatives aux projets de modifications simplifiées n°5 et n°6 du PLU de Bordères-sur-l'Echez, du lundi 3 février 2025 au mardi 4 mars 2025 inclus**, afin d'informer le public et recueillir ses observations, suggestions et contre-propositions sur ces projets.

- La modification simplifiée n°5 du PLU de Bordères-sur-l'Echez prescrite le 11 juillet 2024 a pour objet la rectification d'une erreur matérielle identifiée sur le règlement graphique du PLU.
- La modification simplifiée n°6 du PLU de Bordères-sur-l'Echez prescrite le 11 juillet 2024 a pour objet de modifier des dispositions réglementaires des articles AU.2 (modification de la largeur des façades des parcelles en zone AU) et A.2 (modification de l'implantation des bâtiments agricoles en limite de zones U et AU).

Les dossiers propres à chaque modification simplifiée (exposé des motifs, avis des personnes publiques associées et consultées, projet de modification) **ainsi qu'un registre de mise à disposition par procédure, seront tenus à la disposition du public :**

- **En Mairie de Bordères-sur-l'Echez** (à l'accueil), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15 (hors jours fériés).
- Ils pourront également être consultés **au siège de la CATLP à Juillan**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (hors jours fériés).

Le public pourra aussi adresser ses observations, suggestions et contre-propositions sur ces projets de modifications simplifiées par courrier à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées - Monsieur le Président - Zone Tertiaire Pyrène Aéro Pôle - Téléport 1 - CS 51331 - 65013 TARBES CEDEX 9, ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme.contact@agglo-ttp.fr

Les dossiers de chaque procédure seront également mis en ligne sur le site internet de la CATLP (<https://www.agglo-ttp.fr/>) et de la mairie (<https://www.borderes-echez.fr/>).



Gérard TRÉMÈGE